

Direction des Ressources Humaines  
Service Formation  
JPB/CT/SM

N°80/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'organisme Adiaj d'une proposition financière relative à la formation « Adiaj Formation RH » pour les agents de la Direction des Ressources Humaines.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre de la formation professionnelle continue, la Ville souhaite accompagner ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins,

**Considérant** le besoin de la collectivité de former les agents de la Direction des Ressources Humaines sur la réglementation et les procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des agents.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'organisme Adiaj, sis 3 rue Henri Pointcaré - 75020 Paris, la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 5 750 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 mars 2023

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**


Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le :

**09 MARS 2023**

Mis en ligne, le :

**10 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corinne MAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'organisme Adiaj d'une proposition financière relative à

Objet de l'acte : la formation « Adiaj Formation RH » pour les agents de la Direction des Ressources Humaines.

=====  
Date de décision: 08/03/2023

Date de réception de l'accusé 09/03/2023

de réception :

=====  
Numéro de l'acte : 2023DECISION80

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230308-2023DECISION80-AI

=====  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

=====  
Nom du fichier : Décision 80.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230308-2023DECISION80-AI-1-1\_1.pdf )